

Liberté

Liberté d'expression

de

Rachel

603 gr1

Encadrée par Mme Debailly

La liberté d'expression est née officiellement en France, en 1789 dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Pour nous la liberté d'expression est nécessaire à la vie démocratique parce qu'elle nous permet de penser ce qu'on veut et de l'exprimer publiquement.

Par exemple, grâce au droit à la liberté d'expression, les candidats à une élection peuvent dire leur programme politique et les citoyens peuvent écouter ces programmes, en discuter et prendre une décision personnelle pour voter.

Sans liberté d'expression, pas d'élection démocratique!

Sans liberté d'expression, pas de nouvelle pensée !

La liberté d'expression n'est pas seulement un droit, c'est aussi une valeur de la République Française.

Grâce à la liberté d'expression, les citoyens peuvent vivre ensemble même s'ils n'ont pas les mêmes opinions et croyances.

Grâce à la liberté d'expression, toutes les opinions qui n'appellent pas à la haine sont respectables et respectées.

Ce n'est pas le cas dans tous les pays :

- En Syrie, les chrétiens orthodoxes sont persécutés à cause de leur croyance.
- En Afghanistan, on détruit des statues de Bouddha.
- En Irak, on détruit des fresques et des statues parce que ces œuvres d'arts ne correspondent pas à l'opinion et aux croyances des destructeurs.

Dans certains pays, la liberté d'expression n'existe pas parce que ceux qui sont à la tête de ces pays ont peur que les citoyens les critiquent. Ils ont peur que les gens s'opposent à leur façon de gouverner. Ils ont peur de perdre le pouvoir. Ils ont peur que les gens réfléchissent par eux même !

En France, nous pouvons critiquer et exprimer nos opinions mais on doit respecter les limites définies par la loi !

On n'a pas le droit d'exprimer d'opinion raciste, discriminatoire, injurieuse !

On n'a pas le droit de faire l'éloge de crimes !

On doit respecter la vie privée et le droit à l'image des gens !